

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
PV-2 - Versement de subventions dans le cadre du Fonds Initiatives Locales (FIL) – Année 2024

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

ABSENTS : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

Mme Marie-Jo LEVILLAIN, rapporteur, informe le Conseil municipal que la création du Fonds Initiatives Locales (FIL) a permis l'amélioration de la vie de quartier et la participation des citoyens d'Oyonnax aux projets de leur Ville.

Ce dispositif encourage les initiatives des jeunes et des habitants.

Il répond à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le vivre ensemble et la dynamique associative.

Pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent être déposés par une association d'Oyonnax et menés collectivement pour favoriser cette mixité culturelle et sociale, tout en confortant et en renouvelant la vie associative de proximité.

Il convient de délibérer sur les demandes 2024 de subvention suivantes :

Objet :
PV-2 - Versement de
subventions dans le
cadre du Fonds
Initiatives Locales
(FIL) – Année 2024

Jury FIL du 29 mai 2024

Porteur du projet	Titre du projet	Objet du projet	Lieu de l'action	Nbr de participants	Coût total du projet	Subvention demandée	Subvention octroyée
Mission Locale Oyonnax-Bellignat - Gex- Site Oyonnax	<i>Destin'Action Jeunes !</i>	Projet imaginé par les jeunes, pour les jeunes lors de l'atelier "la Fabrik à projet" mis en place et animé par les conseillers de la Mission Locale	PERPIGNAN	6 Jeunes	1 460,67€	500 €	300 €
Les Jas'Mains	<i>Soirée Jas'Mains</i>	Soirée musicale et dansante avec une tombola pour la population du Haut-Bugey	VALEXPO	200	2 000 €	1 750 €	300 €
AGLCR (Conseil Citoyen Oyonnax)	<i>Illettrisme : Avec les mots, avançons</i>	Ateliers d'écriture animés par la Tribut du verbe pour un public en situation d'illettrisme. Présentation des textes produits au cinéma devant toutes les personnes qui assisteront au film projeté.	MEDIATHEQUE CENTRE CULTUREL	20	600 €	400 €	400 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu les demandes de subventions déposées,

Vu l'avis favorable du Jury FIL du 29 mai 2024,

Vu l'avis de la Commission de la Politique de la Ville,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus;
- Demande à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention;
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 26 JUIN 2024
- par sa publication le 26 JUIN 2024



Le Maire

[Handwritten signature]

